



## Nouvelles modalités d'accès de la déchèterie à La Boisse

à partir du 1<sup>er</sup> février 2016



### sommaire

- P. 2 fonctionnement actuel de la déchèterie
- P. 3 objectifs & descriptif de la gestion d'accès
- P. 4 droits d'accès & modalités d'inscription

### + d'infos

Communauté de Communes de la Côtière  
**Contact : Cyril Meunier** - responsable du pôle déchets auprès de la 3CM  
85, avenue Pierre Cormorèche - 01120 MONTLUEL - 04 78 06 39 37 - [infos@3cm.fr](mailto:infos@3cm.fr)  
informations et photos libres de droits sont disponibles sur [www.3cm.fr](http://www.3cm.fr)



# DOSSIER DE PRESSE

nouvelles modalités d'accès de la déchèterie à La Boisse



## Fonctionnement actuel de la déchèterie

PAGE 2

### + de chiffres

**800**

nombre de passages  
sur certaines journées

**7 854**

tonnage total de déchets  
évacués en 2014

**9,2 %**

augmentation du tonnage  
entre 2013 et 2014

**599 457**

coût en euros  
de la déchèterie en 2014

Créée en 1993, la déchèterie communautaire implantée sur la commune de La Boisse voit son volume d'activité atteindre des records en 2014 :

- plus de 108 000 entrées enregistrées avec plus de 800 passages sur certaines journées,
- 7 854 tonnes de déchets évacués soit une augmentation de 9.2 % par rapport à l'année 2013.

Le succès de cet équipement montre que le geste de tri est ancré dans les habitudes des habitants se traduisant par le réflexe de se rendre en déchèterie pour les déchets autres que ceux collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères et des points d'apports volontaires (verre, papier, emballages)

Cette fréquentation intensive génère de fait un encombrement du site entraînant des files d'attente et des manœuvres compliquées sur la plateforme pour les usagers.

Force est de constater que ce geste citoyen a un coût : 599 457 euros (montant record) contre 61 357 euros de recettes provenant des soutiens des éco-organismes (DEEE), de la revente de matériaux (cartons, ferraille) et des entrées payantes.

Si la déchèterie a pour objectif de contribuer à la protection de l'environnement en permettant aux habitants d'évacuer dans de bonnes conditions leurs déchets non collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, ce service public doit s'opérer en maîtrisant les coûts associés et ce dans un esprit d'équité. En effet, les ménages ne doivent pas supporter, par l'imposition, les coûts de gestion des déchets des gros producteurs de déchets.





# Objectifs et descriptif de la gestion d'accès

## + de chiffres

### 28 000

volume en m<sup>3</sup> de déchets évacués en 2014

### 70

tonnage des déchets spéciaux évacués en 2014 (pots de peinture, aérosols, mastics, vernis...)

### 35 %

part des gravats et du plâtre dans le tonnage total de la déchèterie

### La gestion d'accès permettra à partir du 1<sup>er</sup> février 2016 :

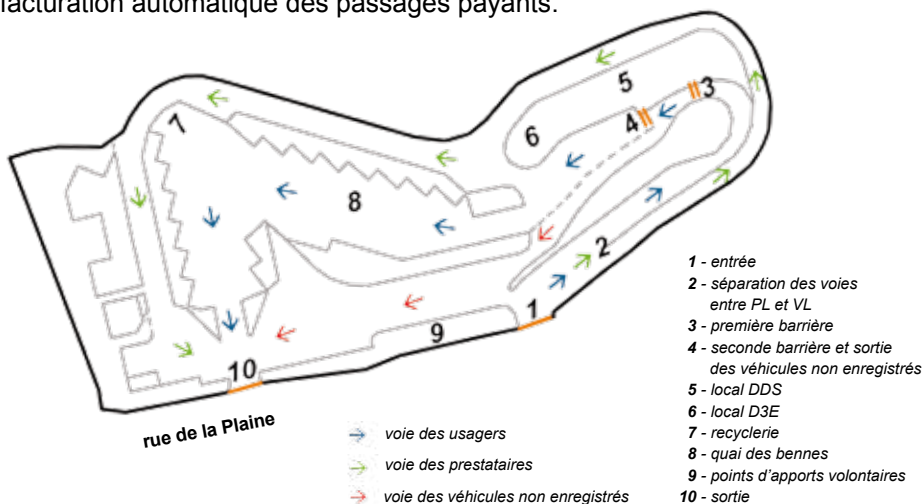
- d'éviter les apports extérieurs au territoire,
- d'automatiser la facturation des usagers concernés (gros apporteurs, professionnels) et apporter des recettes supplémentaires,
- de supprimer la gestion des conflits liés au paiement des droits d'entrée,
- d'améliorer la sécurité sur le site en régulant le nombre de véhicules présents sur les quais et permettre aux usagers de déposer dans de bonnes conditions leurs déchets,
- d'augmenter la disponibilité des gardiens pour accompagner les usagers dans leur geste de tri.

La 3CM souhaite améliorer la qualité de ce service public en confiant un rôle de conseiller du tri aux gardiens afin d'augmenter la part des déchets valorisés et ainsi maîtriser les coûts associés à la déchèterie.

L'accès à la déchèterie se fera toujours par la rue de la Plaine mais l'entrée sera située 100 mètres avant l'entrée actuelle (en face de l'entreprise MIP). Une bretelle d'accès à l'intérieur du site permettra d'éviter qu'une file d'attente se forme rue de la Plaine. Une double barrière assurera la gestion d'accès à la déchèterie. La première aura pour fonction de permettre l'accès selon le nombre de véhicules présents sur le site. La seconde aura pour fonction de vérifier que le véhicule est autorisé à entrer grâce à un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules.

**Pour pouvoir être reconnu et permettre la levée de cette seconde barrière, le véhicule devra avoir été enregistré auprès de la 3CM.**

A défaut d'enregistrement, le véhicule se verra refuser l'accès et sera dirigé sur la voie de sortie de la déchèterie sans pouvoir accéder à la zone de déchargement. Tous les passages des véhicules seront enregistrés permettant ainsi une facturation automatique des passages payants.





# DOSSIER DE PRESSE

nouvelles modalités d'accès de la déchèterie à La Boisse



PAGE 4

## Droits d'accès & modalités d'inscription

### + de chiffres

#### **30 PASSAGES**

nombre de passages gratuits par an pour les particuliers

#### **19 OCTOBRE 2015**

lancement des inscriptions

#### **2 PASSAGES GRATUITS**

au mois de mars pour tous les professionnels qui effectueront leur inscription avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015

#### **+ D'INFOS**

une nouvelle signalétique et un nouveau règlement seront mis en place au 1<sup>er</sup> février 2016

#### Les droits d'accès des particuliers et des professionnels :

L'accès à la déchèterie sera gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels se présentant avec des véhicules utilitaires.

Le nombre de passages gratuits des particuliers sera limité à 30 par année civile pour les véhicules d'un PTAC de moins de 2.6 tonnes et à 15 pour les camionnettes d'un PTAC supérieur (utilitaires grand volume). Les passages supplémentaires seront facturés.

Les passages des professionnels seront facturés 15 euros pour les véhicules de type camionnette d'un PTAC de moins de 2.6 tonnes et de 20 euros pour les camionnettes d'un PTAC supérieur. Ils bénéficieront d'un passage gratuit par mois correspondant à leurs dépôts de déchets ménagers. Une majoration de tarif s'appliquera à partir du 151<sup>ème</sup> passage sur l'année civile pour les professionnels.

#### Les modalités d'inscriptions :

A partir du 19 octobre 2015, les habitants du territoire pourront s'inscrire en envoyant leur formulaire d'inscription (particulier ou professionnel) accompagné des pièces jointes nécessaires (justificatif de domicile, carte grise...) à la 3CM.

Ces formulaires seront disponibles à la déchèterie, à l'accueil des mairies des communes membres de la 3CM, à l'accueil de la 3CM ou téléchargeable sur [www.3cm.fr](http://www.3cm.fr) rubrique déchèterie.

A partir du 15 novembre, il sera également possible de s'inscrire en ligne sur le site internet de la 3CM en téléchargeant les documents justificatifs. Le délai de traitement d'une demande d'inscription sera de 48 heures.

Un guide expliquant les modalités d'inscription à la déchèterie sera distribué dans tous les foyers à partir du 19 octobre 2015.

Les professionnels qui s'inscriront avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015 bénéficieront de 2 passages gratuits au mois de mars 2016.

Un règlement de déchèterie entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016. Ce règlement permettra d'améliorer l'information portée aux usagers en détaillant les modalités du service (déchets autorisés et refusés, volumes...) et les règles de sécurité.

Une signalétique claire et pédagogique sera mise en place à proximité des quais de dépose afin d'accompagner les usagers dans leur geste de tri.